

Année 2026

paiement de la redevance 2026

RAPPEL : Montant annuel de la redevance 2026

Résidence principale ■ 1 personne = 146 € ■ 2 personnes = 251 € ■ 3 personnes et plus = 347 €

Résidence secondaire ■ 221 €

<i>Paiement comptant</i>	<i>Prélèvement en 4 fois</i>	<i>Prélèvement unique</i>
Paiement sous 30 jours après la réception de l'avis des sommes à payer (voir les moyens de règlement de la redevance au dos de la facture)	5 février 2026 5 mai 2026 5 août 2026 5 novembre 2026 (solde)	5 juillet 2026

Passage à la Redevance Incitative

➡ Évolution des modalités de paiement

Année 2027

paiement partiel de la redevance 2027



Suppression du prélèvement unique

- Passage en prélèvement en 4 fois (si le mandat de prélèvement joint est renvoyé au SMICTOM, complété et accompagné d'un RIB **avant le 4 décembre 2026**)

OU

- Passage en paiement comptant

<i>Paiement comptant</i>	<i>Prélèvement en 4 fois</i>
Début juin 2027 : 70 % de la part fixe 2027	Courant avril 2027 réception de l'échéancier 10 mai 2027 25 % de la part fixe 10 août 2027 25 % de la part fixe 10 novembre 2027 20 % de la part fixe

Année 2028

paiement du solde de la redevance 2027 ET paiement partiel de la redevance 2028

<i>Paiement comptant</i>	<i>Prélèvement en 4 fois</i>
Courant janvier 2028 : 30 % de la part fixe 2027 restante +/- la régularisation si changement de situation en 2027 +/- la part variable 2027 en fonction de l'utilisation du service	10 février 2028 : 30 % de la part fixe 2027 restante +/- la régularisation si changement de situation en 2027 +/- la part variable 2027 en fonction de l'utilisation du service
Début juin 2028 : 70 % de la part fixe 2028	Courant avril 2028 réception de l'échéancier 10 mai 2028 25 % de la part fixe 10 août 2028 25 % de la part fixe 10 novembre 2028 20 % de la part fixe

Ces nouvelles modalités de paiement seront les mêmes pour les années suivantes.